Rapport d'évaluation

Évaluation du programme de Sciences humaines (300.01) conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC)

au Collège de Sherbrooke

Mars 1997

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec

Introduction

Le programme menant au DEC en *Sciences humaines (300.01)* offert par le Collège de Sherbrooke a été évalué, par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), dans le cadre de l'opération d'évaluation de ce programme dans l'ensemble des collèges qui le dispensaient en 1994-1995. Cette évaluation porte particulièrement sur la composante de formation spécifique du programme révisé en application depuis l'année scolaire 1991-1992.

Le rapport d'autoévaluation, dûment adopté par le conseil d'administration du Collège, a été préparé conformément au guide spécifique[1] et remis à la Commission le 16 mars 1996. Un comité visiteur l'a analysé, puis a effectué une visite au Collège les 29 et 30 mai 1996[2]. À cette occasion, il a pu rencontrer la direction du Collège, le comité d'autoévaluation, les professeurs et les étudiants[3]. Cette visite a permis de réaliser un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en oeuvre du programme.

Le présent rapport décrit d'abord les principales caractéristiques du programme, tout en le situant dans le projet éducatif et l'offre de formation du Collège. Il décrit ensuite brièvement le processus d'autoévaluation retenu par le Collège. Il expose, enfin, les conclusions auxquelles en est arrivée la Commission après l'analyse du rapport d'autoévaluation et la prise en compte de l'information recueillie lors de la visite au Collège. Pour ce faire, il procède critère par critère, puis de façon globale. Comme le précise le guide spécifique, les critères retenus pour cette évaluation sont les cinq suivants : la cohérence du programme, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement, l'adéquation des ressources humaines, l'efficacité du programme et la qualité de la gestion du programme.

---

1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études – Le programme de Sciences humaines*, Québec, mars 1995, 69 p.

2. Le comité visiteur était composé de M^me^ Marie Bolduc, professeure de psychologie au Collège de l'Outaouais, M. Richard Lemieux, conseiller au développement pédagogique au Collège de Limoilou, M. Michel Despland, professeur des sciences de la religion à l'Université Concordia, M^me^ Hélène Johnson, conseillère en évaluation de programmes à l'Université Laval. M^me^ Louise Chené, présidait le comité; M^me^ Micheline Poulin, agente de recherche à la CEEC, agissait comme secrétaire.

3. Le genre masculin est utilisé comme générique sans préjugé quant au sexe des personnes.

Description du programme

Le programme de *Sciences humaines* est dispensé au Collège de Sherbrooke depuis sa fondation en 1968. Seul collège public francophone de la région 05, il offre vingt-trois programmes d'études dont cinq programmes préuniversitaires. En 25 ans, l'effectif étudiant de Sciences humaines, dont 85 % vient du secondaire, a plus que triplé. La clientèle, majoritairement féminine (61 %), représente 30 % de la population du Collège. En 1994-1995, on comptait 1620 inscrits dans le programme.

Le Collège a choisi de regrouper l'effectif étudiant dans trois profils définis selon des orientations universitaires diverses : *Individu et Société* (relation d'aide : adaptation scolaire, enseignement, psychologie, etc.) – *Société et Monde* (connaissance de la société et du monde : démographie, droit, criminologie, etc.) – *Administration* (fonctionnement des organisations et des sociétés : économique, relations industrielles, sciences comptables, etc.).

Au moment de la visite, trente-sept professeurs se partagent les cours du tronc commun. Les professeurs de Sciences humaines sont regroupés dans quatre départements principaux : Histoire et Géographie, Psychologie, Économique et Sciences sociales, et six disciplines se répartissent les cours du tronc commun et l'activité d'intégration. Les professeurs de deux autres départements, Techniques administratives et Mathématiques, dispensent également des cours du tronc commun. En 1994-1995, soixante-cinq professeurs ont dispensé la formation spécifique.

Évaluation du programme

Le processus d'autoévaluation

Les responsabilités liées à l'évaluation du programme de *Sciences humaines* ont été partagées entre plusieurs personnes oeuvrant à divers niveaux de l'établissement, la Direction des études en assumant le leadership. Une structure de trois comités comprenant les départements associés au programme a été mise en place pour favoriser l'engagement de toutes les personnes concernées et pour garantir la transparence de l'évaluation, s'assurant par le fait même d'une large consultation. La Commission considère que la démarche d'évaluation résulte d'une grande concertation et que la méthodologie utilisée a permis un bon déroulement du processus. Le rapport d'autoévaluation est complet et bien documenté. Des données ont été recueillies auprès des élèves, des professeurs et de différents services du Collège. Toutefois, le Collège aurait intérêt, dans les prochaines évaluations, à mettre en annexe les résultats détaillés de ses enquêtes et de ses sondages.

La mise en oeuvre du programme

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts du programme et formule, le cas échéant, des recommandations, des suggestions et des commentaires susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de sa mise en oeuvre.

La cohérence du programme

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : le caractère intégré du programme; la séquence des activités d'apprentissage; le réalisme et l'équilibre des exigences.

Le Collège offre trois profils de formation : *Individu et Société – Société et Monde – Administration*. Le choix des profils est guidé par des règles qui assurent la cohérence du programme et facilitent l'orientation des élèves, ce qui permet d'éviter les changements d'un profil à l'autre. Chaque profil est articulé autour d'une discipline principale, garantissant ainsi un fil conducteur disciplinaire. Par exemple, *Psychologie*, discipline principale du profil *Individu et Société*, assume la responsabilité de dispenser le cours *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines* et l'activité d'intégration, en plus de trois cours de psychologie. L'organisation des profils

dénote un effort de planification qui vise l'atteinte de tous les objectifs du programme, en particulier celui de l'intégration des apprentissages. La Commission souligne toutefois que le Collège n'a pas pris les moyens requis pour s'assurer de la réalisation par les élèves de l'objectif 3.3 qui porte sur la compréhension des textes en langue seconde. Elle invite donc le Collège à porter une attention particulière à cet objectif.

S'il y a consensus sur l'articulation, l'organisation et la mise en place des profils, il ne semble pas y avoir encore de vision commune des objectifs poursuivis par un programme préuniversitaire en Sciences humaines. En effet, étant conçu pour préparer à des carrières universitaires multiples (ex. : *Individu et Société* prépare à des programmes d'anthropologie, de philosophie, de psychologie, de sciences religieuses, etc.), les profils de formation ne reposent pas sur la définition d'un profil du diplômé qui intégrerait l'ensemble des objectifs du programme de *Sciences humaines*. Le Collège aurait intérêt à poursuivre ses réflexions en ce sens.

Dans chacun des profils, les cours respectent une séquence permettant l'acquisition progressive des connaissances et des habiletés. D'une part, la Commission constate l'effort entrepris pour graduer les apprentissages, en plaçant en première année les cours exigeant davantage des habiletés d'analyse et, en deuxième année, les cours nécessitant des habiletés de synthèse. D'autre part, le Collège, en faisant en sorte que les mêmes professeurs enseignent aux mêmes élèves en 1re et 2e sessions, s'assure de la cohérence du programme et renforce la progression des apprentissages. L'existence d'une discipline principale responsable des cours de méthodologie et de l'activité d'intégration est aussi un facteur déterminant dans la progression des connaissances. L'activité d'intégration a été mise en oeuvre au Collège dès l'implantation du nouveau programme de *Sciences humaines*. Offerte dans le cadre d'un cours de quatrième session, sous la responsabilité de la discipline principale de chaque profil, cette activité a donné lieu à des expériences d'intégration intéressantes (synthèse à partir d'un dossier thématique, analyse d'un film, etc.). De plus, l'élaboration de plans-cadres pour tous les cours, telle qu'envisagée par le Collège, devrait favoriser l'équivalence des apprentissages pour les mêmes groupes d'élèves.

Le rapport d'autoévaluation présente une analyse très détaillée de la charge de travail. La Commission a constaté lors de la visite que la charge de travail exigée par les professeurs est variable d'un profil à l'autre. De plus, les exigences de travail présentent des écarts considérables d'un cours à l'autre ou pour le même cours (les travaux hors classe demandés dans le cours *Méthodes quantitatives* varient de 24 à 60 heures et cette variation est de 29 à 50 heures dans le cours *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines).* La Commission a aussi observé

que, même si les professeurs se concertent, il existe une grande disparité entre les exigences de travail pour un même cours à la même session, lorsqu'il est dispensé par plus d'un professeur. Aussi, l'évaluation des apprentissages pour un même cours offert à des sessions différentes peut poser un problème d'équité s'il n'y a pas concertation entre les professeurs qui enseignent ces cours. C'est pourquoi la Commission ***suggère*** au Collège de mettre en oeuvre les moyens nécessaires pour évaluer exactement la nature de la charge de travail des élèves afin d'assurer un meilleur équilibre des exigences pour un même cours.

La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants : l'adaptation des méthodes pédagogiques aux objectifs visés et aux caractéristiques des étudiants; les services de conseil, de soutien et de suivi ainsi que les mesures de dépistage des difficultés d'apprentissage; la disponibilité des professeurs.

Le rapport présente une analyse détaillée des stratégies pédagogiques utilisées dans les cours du tronc commun et établit clairement les liens entre ces stratégies et les objectifs poursuivis. Les méthodes utilisées, soit les exposés théoriques, les exercices en classe, les laboratoires, les travaux de recherche, sont adéquates et permettent l'atteinte des objectifs du programme. Les caractéristiques de la clientèle n'interviennent pas comme facteur déterminant dans le choix d'une méthode pédagogique mais les professeurs prennent en compte les forces et faiblesses des élèves ainsi que leurs intérêts afin d'assurer un soutien et un suivi adéquats en classe.

La Commission note les nombreuses initiatives pédagogiques particulières mises sur pied par le Collège. Le projet *Pédagogie concertée* en est un bel exemple. Les quatre professeurs qui enseignent aux mêmes groupes d'élèves, dans le profil *Société et Monde*, première année, consacrent une partie de leurs interventions dans chacun de leurs cours (géographie, histoire, philosophie et psychologie) à l'amélioration des méthodes de travail intellectuel et à la qualité de rédaction des travaux. La Commission considère que les moyens mis en place pour dépister les difficultés d'apprentissage à l'intérieur des cours de ce projet démontrent un souci évident de réussite des élèves. Le stage au Nicaragua est une autre démarche d'encadrement pédagogique qui favorise, entre autres, une ouverture sur le monde : ce projet permet à une trentaine d'étudiants inscrits dans les trois profils de Sciences humaines de lier la formation théorique sur le sous-développement à la formation pratique. Le jumelage de cours (cours placés à la même session avec travail de session commun) est aussi un bon moyen de favoriser l'intégration des connaissances. La Commission

signale la préoccupation du Collège de créer un environnement d'apprentissage stimulant, en plus de former des groupes d'appartenance chez les élèves.

Malgré l'absence d'une politique officielle, les élèves ont souligné, lors de la visite, leur grande satisfaction concernant la disponibilité de leurs professeurs et l'encadrement reçu. Cela constitue, avec les approches pédagogiques particulières mises en oeuvre par le Collège, un des points forts de la mise en oeuvre du programme.

Les mesures d'encadrement instaurées pour aider la clientèle étudiante à réussir ses études collégiales découlent du *Plan quinquennal de développement de l'aide à l'apprentissage* élaboré par le Collège en 1990. Des mesures institutionnelles ont été mises en place pour favoriser la réussite de tous les élèves, du Collège : services d'orientation, de psychologie et d'aide pédagogique individuelle, centre d'aide à l'apprentissage, centre d'aide en français, école sports-études, session de transition pour les élèves refusés dans un programme contingenté et, tout récemment, groupes de transition offerts aux élèves du préuniversitaire. Certaines mesures sont, par contre, spécifiques au programme de *Sciences humaines* : ateliers individuels ou en petits groupes sur les méthodes de travail intellectuel, formation de groupes de base stables par programme dans les cours de la formation spécifique, échéancier des travaux et des examens, etc.

Malgré la promotion qu'en fait le Collège et bien que ces mesures soient destinées à répondre à une grande diversité de besoins chez les étudiants, l'utilisation de ces services repose sur une base volontaire. La Commission note que le Collège a mis en place des services d'aide spécifique à une clientèle qui présente des difficultés d'apprentissage; ces mesures sont importantes pour les élèves et les personnes responsables de l'aide et du soutien sont très engagées dans le processus d'encadrement et de réussite scolaire. Cependant, il est difficile d'en mesurer l'efficacité puisque d'une part, le Collège n'a pas établi de mécanismes formels de dépistage qui permettraient d'identifier les élèves qui ont besoin d'aide et de support, et d'autre part, il ne peut mesurer l'impact de ces mesures sur les élèves qui les utilisent. C'est pourquoi la Commission ***suggère*** au Collège d'identifier les caractéristiques de la clientèle qui nécessite des services d'aide et de soutien, d'examiner celles de la clientèle qui utilise effectivement ces services afin de mesurer l'impact de ces mesures sur le cheminement scolaire. Cette analyse devrait permettre d'assurer que les activités mises en place correspondent aux besoins des élèves et d'en garantir l'efficacité.

L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières

Les deux sous-critères retenus concernent plus particulièrement l'adéquation des ressources humaines : la qualification des professeurs; les procédures d'évaluation et de perfectionnement de ces professeurs.

Les professeurs de Sciences humaines sont regroupés dans quatre départements principaux : Histoire et Géographie, Psychologie, Économique et Sciences sociales. Les enseignants de six disciplines se répartissent les cours du tronc commun et l'activité d'intégration. Deux autres départements, Techniques administratives et Mathématiques, participent également à la formation spécifique en Sciences humaines. Les cours de méthodologie sont répartis entre plusieurs disciplines dans le but de diversifier les approches pédagogiques et de favoriser les échanges entre les professeurs. Autant la pertinence des diplômes que la riche expérience accumulée par ces personnes et la collaboration soutenue qui s'est établie entre les différents départements relativement aux cours multidisciplinaires amènent la Commission à reconnaître que l'équipe professorale est compétente et dynamique. Cela constitue un point fort de la mise en oeuvre du programme. Les règles de répartition des tâches sont basées sur la compétence, l'intérêt et la préférence des professeurs. Le département de Techniques administratives retient l'ancienneté comme critère déterminant mais l'allocation des tâches s'y fait sur une base de collaboration.

Une politique de perfectionnement du personnel enseignant est en place depuis plusieurs années. En réponse à un sondage, les professeurs ont affirmé que le Collège apporte un appui majeur aux projets de développement pédagogique et de perfectionnement en plus de valoriser les activités de recherche et de publication. Des mesures institutionnelles ont été instaurées pour soutenir la motivation du corps professoral, notamment l'attribution d'un prix annuel d'excellence et la remise d'une subvention pour la réalisation de projets. Par contre, certains professeurs, tout en approuvant ces mesures, aimeraient que soit davantage valorisé le travail quotidien du professeur dans sa classe. En ce qui concerne l'évaluation du personnel, aucune mesure formelle n'a encore été mise en place. Cependant, quelques mesures informelles ont été mentionnées : concertation entre collègues sur les contenus de cours des apprentissages, les rétroactions fournies par la clientèle étudiante à l'intérieur des cours, le processus de révision de notes, etc. Le Collège envisage de mettre en place, à moyen terme, une politique de gestion des ressources humaines comprenant des mesures d'évaluation du personnel. La Commission l'encourage à aller dans ce sens.

L'efficacité du programme

Quatre sous-critères ont été retenus pour évaluer l'efficacité du programme : les modes et instruments d'évaluation des apprentissages; le taux de réussite dans les cours; le taux de diplomation; le degré d'atteinte des objectifs du programme par les diplômés.

Le rapport d'autoévaluation mentionne que le Collège, dont la PIEA a été adoptée en 1995, est en période de transition vers une nouvelle PIEA et que des améliorations y seront apportées, notamment sur le plan de l'équité. Actuellement, la principale mesure permettant de vérifier l'application de la PIEA dans les cours est la vérification des plans de cours par l'assemblée départementale. La Direction des études en analyse le contenu à l'aide d'une grille. Par contre, la Commission constate que cette mesure relève plus d'une vérification technique que d'une véritable évaluation.

Les plans de cours pour *Économie globale* révèlent que l'ensemble des objectifs mentionnés sont conformes à ceux du Ministère, sauf pour deux objectifs qui ne peuvent être évalués faute de la documentation requise. Même si les outils d'évaluation sont diversifiés, la Commission note toutefois un manque d'équivalence dans les instruments d'évaluation utilisés par les professeurs. Contrairement à ce qui est mentionné dans le rapport, il arrive que plus de 25 % de l'évaluation porte sur des questions comportant des définitions ou vérifiant la compréhension. Selon l'avis de la Commission, des efforts doivent être faits pour s'assurer de la qualité des modes et instruments d'évaluation utilisés et attester de l'équité de l'évaluation pour les élèves qui suivent un même cours donné par des professeurs différents à des sessions différentes.

> *C'est pourquoi la Commission recommande au Collège de veiller à l'application de sa PIEA, notamment en ce qui concerne l'équivalence, et d'améliorer la qualité des modes et instruments d'évaluation.*

Sur les cinq plans de cours analysés par la Commission pour *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines*, trois d'entre eux révèlent que les objectifs sont identiques aux énoncés des Cahiers de l'enseignement collégial et que les outils d'évaluation sont diversifiés et congruents et maintiennent des standards satisfaisants. Par contre, les deux autres remplacent les objectifs ministériels de l'ordre du «savoir-être» par un énoncé se préoccupant davantage du «savoir-faire». De plus, aucun outil d'évaluation n'a été fourni pour ces deux cours. Au cours de la visite, les professeurs donnant le cours *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines* ont affirmé s'être entendus sur la formulation d'objectifs communs, d'exigences équivalentes et de

modalités d'évaluation semblables. La Commission les encourage à aller de l'avant dans cette démarche. La Commission note également qu'il y a un effort de concertation dans l'élaboration de plans-cadres des cours et dans la démarche entreprise pour implanter le cours *Démarche d'intégration des acquis*.

Le taux de réussite des cours du tronc commun, tel que présenté dans le rapport d'autoévaluation, est supérieur à celui du réseau des collèges publics, pour une cote au secondaire quasi équivalente. Une analyse comparative permet de constater que le cours *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines* présente des taux de réussite assez semblables pour le Collège et pour les collèges membres du SRAM (89 % et 90 % à la session d'automne 1994). Les autres cours du tronc commun affichent des taux de réussite qui sont supérieurs au Collège de Sherbrooke (*Introduction à la psychologie* : 86 % au Collège et 73 % au SRAM, pour la session d'automne 1994 et *Méthodes quantitatives en sciences humaines* : 77 % et 68 % pour la même session). La qualité de l'encadrement pédagogique semble favoriser la réussite des élèves dans les cours.

À l'exception du taux de diplomation dans le programme, les autres indicateurs montrent une performance supérieure à la moyenne du SRAM. La Commission observe que le taux de persévérance dans le programme, tous profils confondus, est supérieur à la moyenne du réseau. Par contre, le taux de diplomation dans les délais prévus semble soulever un problème. Ceci est particulièrement présent dans le profil *Société et Monde* où l'on retrouve des taux de diplomation dans les temps prévus variant entre 14 et 20 %; dans la période maximale d'observation, ces taux ne dépassent pas 29 %. Les efforts consentis pour augmenter les taux de réussite dans les cours du profil *Société et Monde* ne semblent pas se répercuter sur les taux de diplomation. La Commission s'interroge également sur le nombre d'élèves qui quittent le programme entre la 3e et la 4e sessions (le taux de réinscription, en 1991, passe de 70 % à 64 %, en 1992, de 68 % à 61 % et en 1993, de 66 % à 59 %). C'est pourquoi la Commission ***suggère*** au Collège d'analyser plus attentivement cette situation et de suivre étroitement le cheminement scolaire de chacune des cohortes, par profil, pour expliquer les fluctuations entre le taux élevé de persévérance dans la première année du programme et la baisse importante des réinscriptions au cours de la deuxième année.

Dès l'implantation du programme révisé de *Sciences humaines*, le Collège a mis en oeuvre des activités d'intégration qui ont mené à des expériences diverses et qui ont donné naissance à un plan-cadre pour le cours *Démarche d'intégration des acquis*. L'activité d'intégration pratiquée en 1994-1995 au Collège de Sherbrooke se voulait expérimentale et intégrée dans un cours de dernière session, ce qui rend difficile l'évaluation de son impact et sa capacité à mesurer l'atteinte des

objectifs visés. Par contre, les élèves rencontrés lors de la visite ont manifesté beaucoup d'enthousiasme envers cette démarche d'intégration des apprentissages.

Le taux de réussite au test ministériel de français pour le programme *Sciences humaines*, tous profils confondus, est de 63 %, ce qui est assez bas. Les perceptions des diplômés quant à l'atteinte des objectifs du programme témoignent qu'une majorité sont bien préparés pour entreprendre des études universitaires. Par contre, si les diplômés sont satisfaits de l'acquisition des connaissances générales des disciplines des Sciences humaines, ils signalent des faiblesses concernant la connaissance des principaux auteurs, les approches méthodologiques disciplinaires, le français écrit et la compréhension de l'anglais écrit. Le Collège envisage une enquête plus approfondie auprès de ses diplômés afin de réévaluer la pertinence de maintenir les orientations universitaires comme principal déterminant des profils.

La gestion du programme

Le sous-critère retenu pour l'évaluation de la qualité de la gestion du programme met l'accent sur les structures de gestion, la qualité des communications entre les intéressés et le degré d'implantation de l'approche programme.

Le nombre de comités et de groupes de travail, départementaux, interdépartementaux, et ceux impliquant la direction, témoignent de la qualité de la vie pédagogique au Collège de Sherbrooke. Pour assurer la communication à l'intérieur du programme, le directeur de l'enseignement et des programmes affecté aux Sciences humaines sert de lien entre les départements, le programme et la Direction des services pédagogiques. Il n'y a pas de structure programme formelle même si les réflexions se poursuivent depuis quatre ans. La Commission souligne l'énergie investie par la plupart des intervenants dans l'élaboration et la planification d'activités favorisant la concertation disciplinaire et interdisciplinaire, qu'il s'agisse des comités de cours multidisciplinaires, de l'activité d'intégration, ou de projets spéciaux comme Pédagogie concertée ou le stage en Amérique latine. Par contre, la Commission constate qu'il est difficile de rallier tous les intervenants autour d'une vision commune et intégrée du programme. De plus, la Commission a constaté un climat de méfiance entre les professeurs et la direction, ce qui entrave la communication entre les instances engagées dans la mise en oeuvre du programme et retarde la mise en place d'une véritable approche programme. Toutefois des démarches de mise en place d'une structure de concertation par programme ont déjà été entreprises.

Comme la réflexion est déjà amorcée et que des propositions ont déjà été mises de l'avant, la Commission recommande au Collège de mettre en place une structure formelle de gestion du programme et de développer des mécanismes pour soutenir la concertation et la participation des personnes engagées dans sa mise en oeuvre.

En assurant une meilleure communication et une meilleure concertation à l'intérieur du programme, et en partageant la même conception d'un programme préuniversitaire, il sera possible d'améliorer certains aspects de la mise en oeuvre du programme.

Conclusion

Le programme de *Sciences humaines*, tel que mis en oeuvre au Collège de Sherbrooke, est un programme de qualité qui comporte plusieurs points positifs : les qualifications du personnel enseignant et sa disponibilité, les initiatives pédagogiques mises sur pied par le Collège, la satisfaction des professeurs concernant le perfectionnement ainsi que le taux de réussite des cours du tronc commun. La Commission constate néanmoins que, sur quelques points essentiels, le programme devrait être amélioré.

C'est pourquoi elle formule des recommandations sur les points suivants :

- *S'assurer de l'application de sa Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages.*

- *Mettre en place une structure de gestion du programme et des mécanismes pour soutenir la concertation et la participation.*

La Commission énonce également des suggestions, dont celles de se concerter, entre professeurs, sur la charge de travail de l'élève et ses exigences, de se doter de moyens permettant de mesurer l'impact et l'efficacité des mesures de soutien, et de s'interroger sur le taux de persistance des élèves, spécifiquement lors de la réinscription au cours de la deuxième année du programme.

La prise en compte des recommandations et des suggestions devrait contribuer à parfaire la mise en oeuvre du programme et, par le fait même, améliorer la qualité de la formation.

Les suites de l'évaluation

Dans une lettre datée du 13 janvier 1997, le Collège de Sherbrooke transmettait une réaction au rapport préliminaire d'évaluation de la Commission. Mais à part les remarques qui amènent quelques précisions au rapport, la Commission prend bonne note que le Cégep a arrêté un certain nombre de règles et a entrepris plusieurs actions pour améliorer la mise en oeuvre du programme de *Sciences humaines*.

- Depuis septembre 1996, le Collège dispense un cours d'anglais qui vise le développement d'habiletés liées à la compréhension écrite par l'utilisation de documents de référence traitant de divers thèmes sociaux.

- Des travaux sont en voie d'être complétés relativement à l'adoption de paramètres communs aux divers plans d'évaluation relativement au nombre et à la pondération des travaux et examens et aux caractéristiques des instruments d'évaluation.

- En vue de mieux dépister les élèves en difficulté, un projet présentement en cours permettra de tracer un portrait général des élèves qui abandonnent les études et d'identifier les interventions appropriées. L'expérimentation se fera en septembre et le Collège effectuera un bilan et un suivi au cours de la même année.

- Le Collège a adopté, en juin 1996, une politique de gestion des ressources humaines. Des procédures rattachées à l'évaluation des personnels seront définies sous peu.

- Le Collège est en voie d'implanter une nouvelle PIEA comportant des mesures susceptibles d'assurer une plus grande équité : l'élaboration d'un plan-cadre pour chaque cours, la mise en place d'un processus systématique d'analyse des plans de cours en département et l'analyse des instruments d'évaluation.

- Afin d'améliorer le taux de diplomation dans les délais prévus, le Collège s'est doté d'un système d'indicateurs pour le suivi des étudiants par programme. De plus, une relance auprès des étudiants ayant abandonné le programme en cours de cheminement scolaire permettra de comprendre les raisons de ces désistements et d'identifier les mesures à prendre.

- Le Collège est à mettre en place des comités de cours multidisciplinaires et des comités d'encadrement par famille de groupes de base qui s'ajouteront aux groupes de travail déjà en place. La Direction des études compte également entreprendre une démarche afin de clarifier les rôles et responsabilités de chacun.

- Le plan de travail du Collège prévoit également une démarche de clarification des objectifs du programme qui devrait permettre une vision du programme partagée par l'ensemble des intervenants. L'enquête effectuée auprès des diplômés permettra également de réévaluer la pertinence des profils découpés sur la base d'orientations universitaires.

Toutes ces actions devraient amener le Collège à améliorer la mise en oeuvre du programme. La Commission s'attend à recevoir au moment approprié un rapport de suivi faisant état des progrès réalisés au regard des recommandations du présent rapport.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président